



Le droit d'acheter un bien immobilier pour un étrangé

Par **mona26**, le **20/02/2008** à **13:55**

Bonjour je suis tunisienne et mon mari est français ,je suis en France depuis le mois de novembre et j'ai fait toutes les démarches nécessaires pour obtenir une première carte de séjour d'un an et nous voulions mon mari et Moi acheter un bien immobilier et pour notre prêt bancaire on nous a dit que puisque je suis étrangère et qu'on est marié en communauté de bien il y a deux alternatifs ou bien je dois avoir une carte de séjour de 10 ans (ce n'est pas évident selon les lois de la France) ou bien renoncer à notre prêt à taux 0% (auquel on a le droit) Que faire est ce que les banques ont le droit de faire ça?

S'Il vous plaît aidez Moi je ne sais plus vers qui me tourner pour me répondre à ma question.
Merci d'avance